

d'établir des Cercles agricoles. Une assemblée des cultivateurs a eu lieu la semaine dernière, dans ce but. Que les cultivateurs se mettent résolument à l'œuvre, car ils n'ont qu'à y gagner par de semblables associations.

RECETTES

Moyen de fabriquer de l'excellente liqueur avec les feuilles de gadelles noires.

On prend trois bonnes poignées de feuilles tendres de gadelles noires, on les dépose dans un bocal où l'on verse par-dessus une pinte de bon alcool en esprit; on laisse macérer les feuilles pendant quinze jours; au bout de ce temps, on retire l'alcool, qui a pris une teinte verte très-prononcée, tandis que les feuilles sont devenues blanches. On lave les feuilles dans une chopine d'eau, pour leur enlever le peu d'alcool qu'elles ont absorbé.

On fait fondre deux livres de sucre blanc de belle qualité dans une chopine d'eau, sur un feu doux. Lorsque le sucre est refroidi, on procède ainsi à la confection de la liqueur:

Dans un vase en verre, en faïence, en grès ou en bonne terre vernissée, on verse d'abord l'alcool qui a servi à l'infusion des feuilles, ensuite le sirop de sucre. On ajoute une once d'essence de citron ou autre essence que l'on jugera convenable au goût, et on mélange bien le tout ensemble, au moyen d'une cuillère en bois, afin que l'alcool et le sucre entrent en combinaison.

Comme toutes les liqueurs, celle-ci a besoin d'être filtrée à travers une chausse de laine, garnie de papier sans colle, blanc et bien lavé. Après filtration, on met en bouteilles, et on peut alors faire usage de cette liqueur.

Moyen simple de guérir le mal de dent.

Prenez un morceau d'alun, gros comme un pois par exemple, pulvérisé-le, c'est-à-dire écrasez-le bien fin. Prenez ensuite autant de sel de cuisine, écrasez-le également, et l'ayant bien mélangé à l'alun, vous humectez un tout petit lingot de coton et l'imbibez du mélange; après quoi on l'introduit dans le creux de la dent. S'il est nécessaire, on répète l'opération plusieurs fois, et infailliblement le mal disparaîtra.

VENTE PAR LE SHÉRIFF

RICHARD HENRY WURTELE et CHARLES HENRY NEWTON, tous deux de la cité de Québec, marchands, et faisant affaires comme tels en société sous la raison sociale de Wurtele & Compagnie, Demandeurs; contre **BELZEME GUIMOND**, de la paroisse de Saint-Arsène, dans le district de Kamouraska, commerçant, Défendeur, c'est-à-savoir:

Un emplacement sis et situé en le quatrième rang de la paroisse de Saint-Arsène, d'environ un arpent en superficie, plus ou moins, tel qu'il est actuellement enclos.

Pour être vendu à la porte de l'église dans la paroisse de Saint-Arsène, **VENDREDI**, le **VINGT-SIXIÈME** jour d'**AOUT** prochain, à **DIX** heures avant-midi.

F. A. SIROIS,
Shérif.

18 août 1881.

COLLÈGE DE STE-ANNE.

La rentrée des élèves aura lieu **MARDI**, le **6 SEPTEMBRE**, et les classes ouvriront le lendemain.

CHS. TRUELLE, Ptre.,
Supérieur.

Collège de Ste-Anne, 15 août 1881.

COUVENT DE STE-ANNE DE LA POCATIERE.

La rentrée des élèves-pensionnaires du Couvent des RR. Sœurs de la Charité à Ste-Anne de la Pocatière, aura lieu le 1er septembre prochain, et l'ouverture des classes pour les élèves-pensionnaires et les externes aura lieu le lendemain.

COLLÈGE DE STE-ANNE

COMTÉ DE KAMOURASKA

PROSPECTUS

DU

Cours commercial et du Cours classique.

Le Collège de Ste-Anne de la Pocatière, situé à 75 milles au bas de Québec, fondé en 1827 par M. C.-F. Painchaud, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du fleuve St-Laurent et à un demi-mille de la gare de l'Inter-colonial. Il réunit à un degré éminent les avantages de la retraite et de la salubrité; ses parterres magnifiques, les arbres superbes et touffus qui environnent ses cours de récréations, et la belle montagne qui l'avoisine, en font un des sites des plus pittoresques et les plus agréables qui se puisse rencontrer. Tous les ans on fait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège, des améliorations propres à en rendre le séjour de plus en plus agréable aux élèves.

Cette année même (1881) on renouvelle les toits des deux Cours en toits français, de manière à faire des dortoirs ayant tous les avantages possibles pour la santé et la commodité, c'est-à-dire ventilateurs, armoires, etc.

EDUCATION MORALE ET PHYSIQUE.

L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent cette institution.

Le culte est la religion Catholique, cependant on admet les élèves qui en professent une autre; mais dans un but d'ordre et de régularité, tous sont obligés d'assister aux exercices religieux et de se conformer au Règlement de l'Institution. En tous temps et en tous lieux, les élèves sont placés sous la vigilante surveillance de leurs Maîtres.

Les lettres que les élèves reçoivent ou écrivent sont soumises à l'inspection du Directeur des Ecoles.

La santé des élèves est, pour les Directeurs du Collège, l'objet d'une tendre sollicitude; aussi veillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants.

Les récréations sont distribuées de manière à faciliter le détachement du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on respire à Ste-Anne de la Pocatière est très propre à conserver et à fortifier la santé des élèves; mais lorsqu'ils sont malades ils sont reçus à l'infirmerie où ils ont toujours près d'eux un des maîtres.

INSTRUCTION.

Le cours d'étude se divise en deux sections: le *Cours Classique* et le *Cours Commercial ou Anglais*.

Le *Cours Classique* embrasse les cours de Science, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Grec, tels qu'ils sont enseignés dans les autres Collèges et Séminaires de cette Province.

Le *Cours Commercial* comprend les grammaires Française et Anglaise, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire Sainte, des cours de Lecture et de Calligraphie, le Dessin linéaire, le Toisé, des exercices élémentaires de Narration et de Correspondance, la Tenue des livres (en partie simple et en partie double)... Droit Commercial, Correspondance Commerciale, Echange, Banquerie, Commission, etc., etc., etc.

Après le *Cours Commercial* les Elèves, avec l'agrément de leurs parents, passent dans le *Cours Classique*.

Le *Cours Classique* et le *Cours Commercial* marchent côte à côte, mais séparément et indépendamment l'un de l'autre.

Les jeunes gens qui se préparent ailleurs à entrer dans le *Cours Classique*, ne sont pas admis que lorsqu'ils connaissent le Français à peu près complètement; l'étude préalable de l'Anglais n'est pas aussi strictement exigé.

OBSERVATIONS.

Les quarts pensionnaires et les externes ne doivent s'absenter d'aucun exercice du Collège sans permission.

Outre les Bulletins semestriels transmis aux parents et les récompenses décernées à la fin de l'année aux Elèves qui se sont le plus distingués, dans leurs classes respectives, par leur progrès et leur bonne conduite, les Directeurs du Collège ont établi, dans les deux cours, des sociétés littéraires qui sont des